

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Refonte, mise en place et maintenance de l'intranet du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Catégorie de services : 7

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 32412120

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Marché de prestations de services pour la refonte, mise en place et maintenance de l'intranet du musée du quai Branly - Jacques Chirac

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 22 mai 2017

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Pour établir leur dossier de candidature, les candidats devront fournir :
 - Une lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ou de tout document libre, datée et signée par le candidat individuel ou en cas de groupement par l'ensemble de ses membres. Cette lettre doit comporter notamment les informations suivantes :
 - .objet de la consultation ;
 - .présentation du candidat (candidat se présente seul ou en groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire) ;
 - .déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
 - Déclaration du candidat ou du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ou de tout document libre. En cas de groupement, chaque membre du groupement fournit cette déclaration. Cette déclaration inclut les informations suivantes :
 - .identification du candidat ou du membre du groupement,
 - .les éléments demandés en application des articles 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs.
 - .l'habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris les exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession
 - .informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : le candidat a l'obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

Nombre de candidats :

- Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3
- Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 5
- Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Le marché est passé en procédure adaptée (restreinte et négociée) avec deux phases : une phase candidature et une phase offre.
- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 mars 2017 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017-MQB-02418-MA-00-00

Renseignements complémentaires : LA RÉPONSE DÉMATÉRIALISÉE EST OBLIGATOIRE

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr

La procédure du marché comprend deux phases: une phase de sélection des candidatures (phase 1) et une phase de sélection des offres (phase 2).

A ce stade (phase 1), seul l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation indiquent les documents à fournir. Les éléments fournis permettront la sélection des candidatures et la désignation des candidats admis à présenter une offre pour la phase 2.

Le nombre minimal de candidat admis à présenter une offre (phase 2) est de 3 et le nombre maximal est de 5

candidats. Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux conditions de participation est inférieur à ce nombre minimum, le pouvoir adjudicateur peut poursuivre la procédure avec les candidats ayant les capacités requises. Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des candidatures à l'adresse : marches-publics@quaibrantly.fr

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des modifications de détail aux pièces de la consultation pour cette phase 1.

Les candidats devront alors répondre sur la base des pièces modifiées et/ou complétées, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

La présente consultation fera l'objet de négociation(s) avec le ou les candidats les mieux placés à l'issue de l'analyse des offres (phase 2).

Les critères de sélection des candidatures sont :

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet du marché : transmission de trois références, qualifications professionnelles en lien avec l'objet du marché dont au moins une réalisée sur SharePoint (noté sur 70/100) ;
- adéquation des capacités techniques à l'objet du marché (noté sur 25/100) :
 - . présentation de la société précisant son activité et ses moyens humains (état des effectifs) (noté sur 15/25)
 - . ainsi que ses moyens matériels et techniques (noté sur 10/25) ;
- adéquation des capacités financières à l'objet du marché : chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à l'objet du marché (montant et évolution sur les trois derniers exercices disponibles) (noté sur 5/100).

La consultation est dématérialisée. Les offres seront uniquement déposées par voie électronique en passant par le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Néanmoins, le candidat pourra envoyer une copie de sauvegarde, sur support papier ou sur support physique électronique sous réserve que cette copie parvienne au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limite et qu'elle soit placée sous un pli scellé portant la mention : Copie de sauvegarde pour le marché n°2017-MQB-02418-MA-00-00 - NE PAS OUVRIR.

La copie de sauvegarde sera ouverte par le pouvoir adjudicateur dans les cas prévus à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lors de la remise du dossier de candidature sur la plate-forme des achats de l'Etat, il est signalé aux candidats de prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure limites de remise indiquées en première page du présent règlement.

Attention : la signature d'un fichier "ZIP" ne vaut pas signature des fichiers contenus dans ledit fichier "ZIP". Cela rend l'offre irrégulière. Les fichiers constitutifs du Zip doivent également être signés. Pour les groupements, les documents devant être signés conjointement par les membres du groupement doivent l'être de manière électronique.

Les pièces sont chiffrées et doivent impérativement être signées par une personne habilitée à engager l'entreprise et disposant d'un certificat de signature électronique valide, sous réserve de sa conformité aux normes du référentiel général d'interopérabilité et au référentiel général de sécurité.

La liste des catégories de certificats de signature électronique reconnus par l'arrêté est disponible à l'adresse suivante :

www.entreprises.minefi.gouv.fr

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Paris, 7, rue de Jouy, F-75181 Paris cedex 04. Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr -

Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07 mars 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Service juridique, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75011 Paris

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr